

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 08 novembre 2024

Présents : 10 *quinze novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS,

Pour : 12

THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: AUDREY BLANQUET représentée par Claudine HOUSSELLE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Autorisation donnée au Maire de signer une convention de crédit-bail mobilier pour l'acquisition d'un engin de TP - DE_123_2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes va bientôt cesser la compétence de services aux communes en matière de voirie et déneigement. La commune doit par conséquent trouver une solution pour assurer la continuité du service public.

Il souhaite que la commune puisse acquérir un engin de TP afin de réaliser les divers travaux antérieurement effectués par Hautes Terres Communauté. Il précise s'être rapproché de plusieurs fournisseurs d'engins de TP et avoir eu une proposition commerciale concernant l'acquisition d'une pelle 14T de marque MECALAC, acquisition qui pourrait s'effectuer par la voie de crédit-bail mobilier.

Pour l'heure, plusieurs propositions commerciales de leasing ont été effectuées. Une seule proposition sur 48 mois a retenu notre attention.

Le prix global de la pelle serait de 65 000€ HT.



Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE_123_2024-DE
A G E D I

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir lui donner son accord de principe quant à la signature d'une convention de crédit-bail mobilier pour l'acquisition d'un engin de TP, lorsque la convention susnommée sera établie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord de principe sur l'acquisition d'un engin de TP pour assurer la continuité du service public de voirie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention lorsque cette dernière sera établie ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 26 NOV. 2024
publié le : 26 NOV. 2024



Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE_123_2024-DE
A G E D I